

Le plébiscite sarrois et le vote des femmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 443

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Souffrir, c'est devenir sensible à l'univers et à tout ce qu'il contient, depuis un grain de poussière jusqu'à l'âme d'un poète.

Mary WEBB
romancière anglaise

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

AVIS IMPORTANT.— Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.; prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No 1.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

L'initiative sur la revision de la Constitution fédérale

78.500 signatures valables ont été déposées au Palais fédéral pour demander la revision totale de la Constitution, soit en nombre suffisant pour que la question soit soumise à la votation populaire. Les cantons suisses-allemands ont fourni 66.545 signatures, les cantons romands 11.505. Afin d'obtenir ce chiffre, plusieurs groupements politiques ont uni leur effort, sous le nom de *Nationale Tatgemeinschaft*, et en réclamant simplement la revision totale, sans présenter un programme défini.

Ce procédé, éminemment utile au point de vue tactique, ne permet de prévoir aucune indication quant à l'esprit qui inspirera la revision. Ce sont 78.000 mécontentes, mus par des motifs différents, parfois opposés, et qui ne pourront pas établir une base commune pour le renouvellement de la Constitution qu'ils réclament. À côté d'eux, les « Jeunes-radicaux » ont lancé une initiative, basée, elle, sur un programme constructif, mais qui, n'ayant réuni que 28.000 signatures, n'a donc pas abouti.

Selon l'art. 120 de la Constitution actuelle, la demande de revision sera soumise à la votation populaire. Il est probable que le Conseil fédéral fixera cette votation au mois d'avril ou de mai. Si, à ce moment, notre Souverain décide en faveur du principe de la revision, les deux Chambres fédérales devront être renouvelées, pour faire place à une Constitution, mais il est fort probable que l'on fera coïncider ce renouvellement avec la fin de la législature en cours (automne 1935), ce qui porterait donc au début de l'année 1936 le commencement de tout travail de revision. En outre, l'élaboration d'un projet, la procédure parlementaire, puis la votation finale sur l'adoption ou le rejet de ce projet, nécessiteront en tout cas bien des années de travail intense.

Le fait d'une *revision totale* ne représente pas, comme on pourrait le croire, une transformation de fond en comble de tous les articles de la Constitution actuelle, mais simplement leur examen, afin de se rendre compte des remaniements à y apporter. Plusieurs demandes de *revision partielle* étant pendantes, celles-ci pourront être traitées soit avant, soit en même temps que la revision totale, si celle-ci a lieu.

D'après les dispositions actuelles, la place de la femme est nulle dans tout ce travail de renouvellement constitutionnel: nulle pour nommer la Constituante, nulle pour faire valoir ses revendications! Il va sans dire que, privées d'un mandat officiel, nous tenterons tous les efforts qui nous sont accessibles pour obtenir le suffrage dans une nouvelle Constitution. Mais les prévisions ne sont guère encourageantes par le temps qui court!

Indépendamment de la question du suffrage des femmes, il existe pour nous une série de questions d'ordre général que nous voudrions voir liées à une revision constitutionnelle. Tout comme les initiateurs, nous voudrions abolir certaines pratiques et abus politiques, mais nous doutons qu'une époque de crise soit propre à faire naître un renouvellement digne de ce nom. La mentalité et les exploits de nos jeunes frontistes ne sont pas faits pour nous rassurer. Dans l'incertitude de ce qu'une revision pourrait nous apporter, dans la crainte que la période si sombre que nous traversons ne marque de son

empreinte de méfiance et d'étroitesse l'œuvre qu'elle serait appelée à créer, il ne nous paraît utile, ni au point de vue féminin, ni au point de vue général, de favoriser la demande de revision.

Mais cela ne dépend pas de nous! et si « le Souverain » dit oui, proclamons alors tout haut les principes de notre programme démocratique, et faisons valoir toute notre influence indirecte afin de maintenir dans une nouvelle Constitution les principes de tolérance, d'humanité, de solidarité, en même temps que ceux de la souveraineté et de l'égalité des citoyens qui font la grandeur et l'élévation de notre charte actuelle.

Il est possible, en outre, de souhaiter différentes modifications et adaptations de la Constitution aux conditions actuelles. La femme d'aujourd'hui se doit d'y réfléchir et de les chercher dans un esprit large et élevé, et par là de faire acte de citoyenne responsable avant de l'être.

A. LEUCH.

Voir en 2^{me} page:

In Memoriam: le Dr. César Roux; M. Henri Rollet.

V. DELACHAUX: La protection de l'enfance à la S.d.N.

Nouvelles féministes brèves.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

La police féminine en France.
ISABELLE DEBRAN: Adultère en Chine, prostitution au Japon.

Avant le Congrès d'Istanbul.
Correspondance. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. PREIS: Les femmes et les livres. Voyages. III. Cilette Ofaire.

Le plébiscite sarrois et le vote des femmes

Sait-on bien que, dans ce plébiscite de la Sarre, qui agit maintenant toute l'opinion publique, et du résultat duquel certains faisaient dépendre la paix européenne — avant les mesures de prudence sagement prises le mois dernier par la S.d.N., — les femmes vont voter tout comme les hommes? Il aurait été impossible, en effet, au moment où s'élaborait le traité de Versailles, qui coïncidait avec la période de l'affranchissement politique des femmes de tant de pays à travers le monde, de laisser les femmes habitantes de la Sarre à l'écart d'une décision de cette importance, et qui doit véritablement donner l'opinion de la population tout entière.

Ainsi donc, des femmes que, chez nous ou en France, l'on juge trop ignorantes, ou trop sentimentales, ou trop influençables, pour choisir même un conseiller municipal dans un village, s'en vont participer à un plébiscite d'une portée politique passionnante, et sur lequel le monde entier a les yeux fixés... Quel enseignement à en retirer — si l'on voulait seulement le comprendre!

En Allemagne: Voix de femmes nationales-socialistes

Il n'y a pas beaucoup de femmes qui aient réussi à s'assurer une position importante dans la nouvelle Allemagne; aussi rares sont leurs manifestations, soit comme oratrices, soit comme auteurs.

M^{me} Guida Diehl, qui, avant l'avènement de Hitler, jouait déjà un rôle dans la *Neuland-Bewegung* (mouvement des chrétiens allemands) et qui depuis fut appelée à participer à la direction de ce mouvement protestant-raciste, a publié en 1932 déjà le premier document féministe hitlérien, soit une brochure: *La femme allemande et le National-Socialisme*, d'une seconde édition peu modifiée parut après l'accès au pouvoir de Hitler (mai 1933). Quelques mois plus

tard, M^{me} Paula Sieber von Groote, rapporteur sur les questions féministes au ministère de l'intérieur du Troisième Reich, l'unique femme à laquelle on ait permis d'accéder à un poste politique faisait paraître sa brochure: *La Question féministe et sa solution par le National-Socialisme*.

Ces deux documents sont des produits typiques du véritable « esprit aryen ». De prime abord, on peut remarquer que le style tout pareil de ces deux femmes est déplorablement gauche et ampoulé; on y voit les efforts de petites bourgeoises sans grande culture qui veulent faire preuve d'érudition et qui, par une accumulation de mots maladroits et pompeux, n'arrivent qu'à compliquer et à obscurcir leur pensée et parfois à la rendre ridicule. Il est douteux qu'une seule de ces phrases soit comprise par la « femme toute simple, ignorante, et quand même sage par la profondeur de son cœur » dont parle P. Sieber, et grâce à laquelle, selon l'auteur, dans le temps de la décadence d'après-guerre, le mouvement national-socialiste féministe s'est élevé.

La brochure de G. Diehl contient un chapitre s'occupant de l'histoire du mouvement féministe « nazi ». Il en résulte très nettement que le racisme n'accueillit point au début les femmes à bras ouverts. Jusqu'en 1932, c'est à dire jusqu'à l'époque des élections décisives, le parti n'avait pas reconnu officiellement l'égalité des droits de la femme. Ce n'est que dix ans après la fondation du parti qu'on se résolut à déclarer que: « la femme, égale à l'homme dans l'Etat raciste, a des droits sur la gestion de ses propres intérêts », tandis que dans *Mein Kampf* de Hitler, dont la publication a précédé ces déclarations, les droits de la femme sont beaucoup plus limités. C'est un fait d'ailleurs bien connu que la pratique, dès le début du Troisième Reich, n'a pas correspondu à la théorie de ces propos électoraux séduisants, concernant l'égalité des droits des deux sexes. On ne s'étonnera donc pas de ce que, dans ces circonstances, et G. Diehl et P. Sieber soit obligées de protester contre les tendances antiféministes du Troisième Reich. G. Diehl par exemple, fait allusion à une « conception orientale » de quel-

ques membres du parti nazi qui refusent à la femme toute activité politique, et rappelle les vieilles coutumes germaniques qui, elles au contraire, tenaient l'avis des femmes en haute estime. Que l'on ne veuille pas en beaucoup de cas, dit-elle, de la collaboration des femmes c'est le résultat du niveau très bas de la mentalité féminine actuelle, qui correspond d'ailleurs à celui de la mentalité masculine...», opinion peu flatteuse pour l'Allemagne nazi! Cependant Paula Sieber proteste contre « la présomption ridicule » des hommes, leur « refus hostile » et leur « déraison brutale » concernant les questions féminines, et contre les conclusions auxquelles ils aboutissent: « La place des femmes est devant les marmites! » ou « Trouvez des maris aux femmes! » Elle proteste contre la tendance à procurer du travail à l'homme en privant la femme, car, dit-elle, « on verrait ainsi grandir une nouvelle génération de femmes dégénérées par la privation de travail » — un avertissement et une opposition secrète aux tendances de ce même gouvernement qui, depuis l'apparition de cette brochure, n'a fait que suivre la même politique: au printemps 1934, les décrets suivants ont été rendus: limitation du nombre des femmes admises aux études de médecine à 75 par an, limitation du nombre des femmes fréquentant les Universités à 10 % du nombre des étudiants masculins, diminution des femmes professeurs dans les écoles pour filles dans la proportion 2-3 (c'est-à-dire de 2 femmes sur 3 hommes), interdiction de travail aux femmes mariées à moins que leur mari ne relève lui-même de la caisse du chômage.

(La suite en 2^{me} page.)

Le Grand Conseil vaudois et l'apprentissage ménager

Le Grand Conseil vaudois a discuté dans deux débats, et repoussé par 60 voix contre 58 et 2 abstentions (sur 219 députés), l'appren-

Deux artistes suisses

Nombreux sont certainement nos lecteurs et lectrices, qui, durant la période des fêtes, ont échangé messages et bons vœux sur les charmantes cartes illustrées éditées cette année par *Pro Juventute*, et dont les auteurs sont deux femmes peintres. Nous sommes donc heureuses de pouvoir présenter celles-ci par l'image et par la plume.



Cliché Pro Juventute

Erna MAISON-KURT

Erna Maison-Kurt...

...l'auteur de ces adorables figures d'enfants contemplant des poissons rouges ou penchées sur un tricot, que nous avons toutes envoyées à de jeunes mamans, vit à Genève, et dès son enfance, a dessiné et modelé avec passion. A treize ans, elle remportait déjà un prix à une exposition à Berlin, ce qui lui ouvrit la possibilité d'études en Allemagne, à Genève, à Paris. Un certain temps spécialisée dans le dessin décoratif (figurines de mode, titres de journaux, costumes de théâtre, etc.) elle trouva sa voie dans les dessins, pastels, et aquarelles d'enfants, dont elle exécuta d'innombrables séries pour un éditeur genevois, puis pour l'Angleterre. Et devenue mère de deux ravissants petits modèles — qui ressemblent de façon étrange aux créations enfantines que son crayon traçait avant leur naissance! — elle vit actuellement la période la plus heureuse de sa vie, se partageant entre sa tâche maternelle et son œuvre d'artiste.

Olga Derendinger-Roux...

...à laquelle nous devons les corbeilles et les gerbes de fleurs rutilantes de couleur, qui ont égayé nos yeux en cette maussade fin de décembre, écrit d'Interlaken à *Pro Juventute*: « J'appartiens à une ancienne famille de peintres dont l'activité artistique remonte jusqu'au XVI^e siècle. Je dois beaucoup à mon grand père, le peintre Roux, autant qu'à mon maître, Léon Fajod, en Italie. Mais j'ai surtout beaucoup travaillé, beaucoup cherché par moi-même, traduisant mes propres conceptions, mes propres sensations... »

Pourquoi je me suis spécialisée comme peintre de fleurs? Déjà tout enfant, j'ai eu un amour profond pour les fleurs, dont les formes et les splendeurs de couleurs m'ont toujours fascinée. Mais j'ai aussi repris mes études de portraits, que je compte bien développer. »



Cliché Pro Juventute

Olga DERENDINGER-ROUX